

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 16 août 2021, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Messieurs Guillaume Desnoyers et Éric Ménard sont absents.

ORDRE DU JOUR

Points pour délibération

1 Assemblée de juillet 2021

- 1.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2021, 20 h

2 Assemblée du 16 août 2021

- 2.1 Liste des comptes à payer
2.1.1 Liste des comptes à payer 2021

Période de questions

3 Administration générale

- 3.1 Conseil municipal
3.1.1 Modification de la date de la séance du conseil d'octobre
3.1.2 Modernisation du réseau d'éclairage public

3.2 Gestion financière et administrative
3.2.1 Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville – Adoption états financiers 2020

4.1 Service des incendies

- 4.1.1 Rapports d'événements
4.1.2 20 années de services pour M. Éric Lepage

5 Transport & bâtiment

- 5.1 Voirie & réseau routier
5.1.1 Réfection du rang Saint-Georges – Décompte progressif numéro 2
5.1.2 Réfection du rang Rosalie – Résultats des soumissions
5.1.3 Adoption du Règlement numéro 875-21 décrétant une dépense de 563 168 \$ et un emprunt de 400 583 \$ pour la réfection du rang Rosalie
5.1.4 Correction de pavage – Résultats des soumissions
5.1.5 Signature d'une convention Programme d'aide à la voirie locale – Volets redressement (RIRL) – Accélération (AIRRL)

6 Hygiène du milieu

- 6.1 Réservoir, Réseau de distribution d'eau et usine épuration
 - 6.1.1 Résultats mesures des boues dans les étangs - 2021
 - 6.1.2 Approbation Stratégie d'économie d'eau potable 2020

7 Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Aménagement, urbanisme et zonage
 - 7.1.1 Projet de règlement numéro 876-21 amendant le règlement de lotissement numéro 618-05 et ses amendements de la municipalité d'Ange-Gardien
 - Avis de motion
 - 7.1.2 Adoption du projet de règlement numéro 876-21 amendant le règlement de lotissement numéro 618-05 et ses amendements de la municipalité d'Ange-Gardien

8 Loisirs et culture

- 8.1 Activités récréatives et culturelles
 - 8.1.1 Embauche de deux nouveaux arbitres pour le soccer 2021
 - 8.1.2 Remboursement activités sportives (Hockey mineur)

8.2 Infrastructures

Période de questions

9 Divers & affaires nouvelles

- 9.1.1 Servitude d'utilité publique rue des Pins – Mandat à Me Olivier Beauregard-Paquette de Denicourt & Gagnon, notaires

RÉSOLUTION 08-154-21
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET,
20 H

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet à 20 h.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-155-21
ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2021

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés, ainsi que la liste des comptes à payer pour l'année 2021.

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pépin et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Fournisseurs :	290 335,20 \$
▪ Déboursés directs :	839 243,99 \$
▪ Salaires :	104 792,00 \$

Adopté à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 08-156-21
MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'OCTOBRE

Considérant que, selon l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseil ne peut siéger à partir du vendredi 8 octobre 2021 à 16h30.

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de fixer au 4 octobre 2021 la date de la séance du conseil de ce mois.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-157-21

CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES

Considérant que l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

Considérant que la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant;

Considérant qu'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM;

Considérant que la Municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 18 juin 2020 (ci-après l'« Entente »);

Considérant que la Municipalité a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité datée du 26 juillet 2021 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL, ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc. tout en établissant la période de récupération de l'investissement (l'« Étude de faisabilité »);

Considérant que l'Étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres;

Considérant que les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférentes à des conditions propres à la Municipalité;

Considérant que l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.9 de l'Appel d'offres et de l'article 938.0.4 du *Code municipal du Québec*;

Considérant que la Municipalité tient compte que les mesures « hors bordereau » prennent désormais une plus grande proportion du contrat, puisque la conversion des luminaires, stipulée dans les mesures « contractuelles », est moins volumineuse que celle établit dans l'étude d'opportunité, soit 14 luminaires au lieu de 36 luminaires têtes Cobra pour DEL Philips;

Considérant que la Municipalité est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat;

Considérant que la Municipalité désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère inc. à cette fin, tel que le prévoit l'Entente;

Considérant que la Municipalité autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité;

En conséquence il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- Que le conseil autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude de faisabilité;
- Que le conseil est autorisé à octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes prévus à l'Appel d'offres et à l'Étude de faisabilité reçue par la Municipalité;
- Que le conseil approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesures « hors bordereau » :
 - Conversion de 1 luminaire HPS 50W par un luminaire DEL 54W, au montant de 345,29 \$;
 - Conversion de 1 luminaire HPS 400W par un luminaire DEL 135W, au montant de 686,00 \$;
 - Conversion de 1 luminaire HPS 100W sur route MTQ par un luminaire DEL 55W, au montant de 357,65 \$;
 - Conversion de 1 luminaire HPS 150W sur route MTQ par un luminaire DEL 135W, au montant de 686,00 \$;
 - Conversion de 2 luminaires HPS 250W sur route MTQ par des luminaires DEL 145W, au montant de 1 278,06 \$;
 - Conversion de 1 luminaire HPS 250W sur route MTQ par un luminaire DEL 160W, au montant de 1 009,80 \$;
 - Remplacement de 5 fusibles (excluant les porte-fusibles), au montant de 319,55 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles remplacés;
 - 5 câblages (poteaux de bois) munis seulement, au montant de 298,40 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;
 - Signalisation (véhicule escorte + 2 signaleurs), au montant de 426,60 \$;

- Honoraires pour étude photométrique – luminaires MTQ (ingénieur junior), au montant de 606,00 \$;
- Honoraires pour étude photométrique – luminaires MTQ (ingénieur intermédiaire), au montant de 166,50 \$;
- Fourniture et installation de 21 plaquettes d'identification, au montant de 261,45\$.

Que M. Alexandre Lamarre, directeur des Services techniques, soit autorisé à signer, pour le compte de la Municipalité, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe 4 de l'Appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu'il soit autorisé à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant ;

Que le conseil est autorisé à déboursier une somme de 11 956,78 \$, plus les taxes applicables, découlant du contrat, tel que modifié, conclu avec Énergère inc.;

Que la dépense visée par la présente résolution soit acquittée par le fonds général.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-158-21 OFFICE D'HABITATION HAUTE-YAMASKA-ROUVILLE – APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2020

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'approuver les états financiers 2020 de l'Office d'Habitation Haute-Yamaska-Rouville, impliquant une contribution de la Municipalité de 3 905 \$ pour l'ensemble immobilier 2198. En tenant compte des montants déjà déboursés, il est également résolu d'autoriser le paiement du solde de 1 504 \$.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 08-159-21
20 ANNÉES DE SERVICES POUR M. ÉRIC LEPAGE

Il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que les membres du conseil soulignent les 20 années de services de monsieur Éric Lepage par le biais du journal le Gardangeois dans la prochaine parution.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-160-21
RÉFECTION DU RANG SAINT-GEORGES – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2

Suite à la recommandation de paiement de la compagnie Tetra Tech QI Inc., en date du 27 juillet dernier, pour la réfection du rang Saint-Georges, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 2, au montant de 1 123 712,59 \$, taxes incluses, à Eurovia Québec Construction Inc, sur présentation des documents contractuels requis.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-161-21
PROJET RÉFECTION RANG ROSALIE – RÉSULTATS DES SOUMISSIONS

Considérant que des soumissions ont été demandées via le système électronique d'appel d'offres SEAO et ont été ouvertes le 5 août dernier, pour la réfection du rang Rosalie;

Considérant les soumissions reçues à savoir :

Soumissionnaire	Prix avec taxes
Roxboro Excavation inc.	475 000,00 \$
Eurovia Québec Construction inc.	418 176,15 \$
Pavage Axion inc.	455 957,31 \$
Sintra (Région Montérégie / Rive-Sud) inc.	504 799,70 \$

Considérant le rapport de la firme Tetra Tech QI inc., du 10 août dernier, concernant l'analyse des soumissions;

Considérant la confirmation reçue de Monsieur le Ministre, François Bonnardel, le 17 juin 2021, accordant une subvention maximale de 400 583 \$ pour le projet de réfection du rang Rosalie;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pépin et résolu d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire soit Eurovia Québec Construction inc., au montant de 418 176,15 \$, taxes incluses, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est également résolu que la participation financière de la Municipalité soit prise à même le surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-162-21

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 875-21 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 563 168 \$ ET UN EMPRUNT DE 400 583 \$ POUR LA RÉFECTION DU RANG ROSALIE

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le Règlement numéro 875-21 décrétant une dépense de 563 168 \$ et un emprunt de 400 583 \$ pour la réfection du rang Rosalie.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-163-21

TRAVAUX DE CORRECTION DE PAVAGE – RÉSULTATS DES SOUMISSIONS

Considérant que des soumissions ont été demandées via le système électronique d'appel d'offres SEAO et ont été ouvertes le 9 août dernier, pour des travaux de correction de pavage;

Considérant les soumissions reçues à savoir :

Soumissionnaire	Prix avec taxes
Eurovia Québec Construction inc.	199 209,48 \$
Pavage Axion inc.	207 900,82 \$
MSA infrastructures inc.	207 999,99 \$

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire soit Eurovia Québec Construction inc., au montant de 199 209,48 \$, taxes incluses.

Il est également résolu que lesdits travaux soient financés à même les sommes prévues à ces fins au budget des activités d'investissements.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 08-164-21
SIGNATURE CONVENTION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLETS
REDRESSEMENT (RIRL)**

Considérant que la municipalité a reçu une confirmation de subvention de 400 583 \$ pour la réfection du rang Rosalie dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement (RIRL);

Considérant la convention d'aide financière déterminant les modalités de versement de l'aide financière en vertu dudit programme et définissant les obligations de chacune des parties;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser Monsieur le Maire, Yvan Pinsonneault, et la directrice générale, madame Brigitte Vachon, à signer pour et au nom de la Municipalité la convention d'aide financière.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 08-165-21
MESURE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS**

Considérant que, suite au soutirage des boues effectué en août 2021, le niveau des boues restant dans les étangs doit être mesuré;

Considérant que les services techniques ont reçu deux soumissions, à savoir :

Entreprise	Montant avant taxes	Montant avec taxes
Simo	2300,00 \$	2644,43 \$
Écho-Tech H ₂ O	2080,00 \$	2391,48 \$

En conséquence, il est proposé par M Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de mandater l'entreprise Écho-Tech H₂O à procéder à la mesure des boues des étangs de la station d'épuration, pour un montant forfaitaire de 2 080 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 08-166-21
APPROBATION STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE 2020**

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a approuvé la stratégie d'économie d'eau potable 2020, et demande à la Municipalité de mettre à jour la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pépin et résolu d'accepter le rapport annuel de la stratégie d'économie d'eau potable 2020 et de prendre acte des recommandations du MAMOT à l'égard du règlement municipal.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-21 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 618-05 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

M. Rhéal Grenier donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le premier projet de règlement numéro 876-21 amendant le règlement de lotissement numéro 618-05 et ses amendements de la Municipalité d'Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-167-21

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-21 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 618-05 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 876-21 amendant le règlement de lotissement numéro 618-05 et ses amendements de la Municipalité d'Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-168-21

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE NOUVEAUX ARBITRES POUR LA SAISON DE SOCCER 2021

Il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu de procéder à l'embauche de Mia Thibodeau et Zachary Beaulieu comme arbitres pour la saison de soccer 2021, selon le rapport de la directrice du Service des loisirs, madame Jennie Rainville.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-169-21
REMBOURSEMENT ACTIVITÉS SPORTIVES

Considérant que la Ville de Farnham ne renouvellera pas l'entente intermunicipale pour les activités qui ont lieu à l'aréna Madeleine Auclair;

Considérant que nos citoyens y ont toujours accès, mais qu'ils doivent désormais déboursier les frais d'inscriptions directement auprès des associations responsables;

Considérant que notre programme de remboursement prévoit un délai de 8 semaines après le début de l'activité avant de rembourser ;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par M. Jonathan Alix et d'autoriser le remboursement des coûts d'activités qui ont lieu à l'aréna Madeleine Auclair à la fin du mois où les demandes seront déposées selon les mêmes pourcentages prévues au Programme d'incitation aux activités sportives et culturelles.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-170-21
SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE RUE DES PINS – MANDAT À ME OLIVIER BEAUREGARD-PAQUETTE DE DENICOURT & GAGNON, NOTAIRES

Considérant la possibilité d'acquérir une servitude d'utilité publique sur la rue des Pins pour y ériger une place publique;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pépin et résolu :

- D'annuler la résolution numéro 06-130-21;
- D'autoriser l'enregistrement de servitude permanente sur le lot 3 518 417;
- De donner le mandat à M^e Olivier Beauregard-Paquette de Denicourt & Gagnon, notaires, de procéder à la préparation de l'acte;
- D'autoriser Monsieur le Maire, Yvan Pinsonneault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ange-Gardien, les documents relatifs.

Adopté à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 08-171-21
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, directrice générale

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yvan Pinsonneault, maire